

PIERRE NICOLE,
OU LE JANSÉNISTE MALGRÉ LUI

par Jean MESNARD

Qualifier Pierre Nicole de janséniste malgré lui n'est pas nécessairement en faire un personnage à part dans un groupe dont on ne saurait le détacher. Il n'est aucun des membres de ce groupe qui ne se fût reconnu comme justement caractérisé par une telle expression. Aucun d'eux ne s'est jamais considéré comme le tenant d'une doctrine hérétique qui aurait été professée par l'évêque flamand Jansénius dans son fameux et copieux *Augustinus*, publié en 1640, deux ans après sa mort. Tous tenaient cet ouvrage, non sans bonnes raisons, pour un simple reflet de la doctrine de saint Augustin, l'un des maîtres de la pensée chrétienne, sur les difficiles questions de la grâce et de la prédestination. Lorsque le pape, en 1653, condamna cinq propositions présentées comme une synthèse de la pensée de Jansénius, et qui paraissaient exprimer, notamment par la négation implicite de la liberté humaine, une doctrine proche de celle de Calvin, ils condamnèrent eux-mêmes ces propositions, en les déclarant absentes de l'*Augustinus*. Ils se considéraient donc comme authentiquement catholiques, tout en répudiant certaines tendances qui gagnaient du terrain dans l'Église, notamment dans l'ordre puissant des jésuites, et qui mettaient l'accent sur l'autonomie humaine, au détriment de la grâce divine. Être taxés de jansénisme et, à ce titre, comme tendant à former dans l'Église un parti hérétique, leur était en horreur. Si le terme leur était appliqué, c'était vraiment malgré eux.

La situation de Nicole était à la fois semblable et différente. Semblable en ce qu'il se voulait véritablement augustinien. Différente par certains traits essentiels de sa personnalité. La recherche récente a montré la très grande diversité qui régnait entre ceux que j'appellerai, faute de mieux, jansénistes, mais en un sens neutre, et non plus polémique et malveillant, en considérant sous ce nom tous

ceux qui ont été liés au célèbre monastère de Port-Royal. Chez presque tous, et notamment chez les plus célèbres, un Saint-Cyran, un Arnauld, un Pascal, et chez maintes religieuses, on observe une sorte d'intransigeance, de radicalisme, d'obstination, un goût du combat et une aptitude à supporter le climat de persécution qui en font des figures altières et, en quelque façon, héroïques. On pourrait relever quelques exceptions, celle d'un Arnauld d'Andilly, par exemple ; mais la plus remarquable est celle de Nicole. Cet homme de bon sens, de prudence, de mesure, n'était pas fait pour les sommets. Entraîné par son entourage, il s'est élevé le plus haut qu'il a pu ; mais il se plaît aux altitudes moyennes, ou sous la protection d'esprits plus forts. Il est janséniste ; mais il est homme ; et chez lui, l'humanité le conduit à biaiser avec un jansénisme trop absolu, à devenir un janséniste malgré lui.

Mais la formule ne convient pas de la même manière à tous les visages que nous offre ce personnage complexe, notamment selon les diverses périodes de sa vie. Elle nous fournit simplement un fil conducteur pour réaliser l'unité au sein d'une grande diversité.

I — UN HUMANISTE CHARTRAIN AU SERVICE DES PETITES ÉCOLES

Pierre Nicole doit beaucoup à la ville de Chartres, où il naquit le 13 octobre 1625. Ville épiscopale, chef-lieu d'un immense diocèse qui s'étendait jusqu'aux environs de Paris et jusqu'au-delà de Vendôme, pays riche, dont les ressources avaient permis, jadis, l'édification d'une superbe cathédrale. Quelques grandes familles, les Épernon, les Sourdis, y avaient de solides attaches. Une bourgeoisie formée pour une bonne part de gens de loi, et prolongée par le monde des gens d'Église, animait une vie intellectuelle fort active, où dominait l'esprit humaniste. Deux grandes figures des lettres récentes en étaient originaires : le poète Philippe Desportes et son neveu Mathurin Régnier, tous les deux dans la mouvance de Ronsard. Famille typique de la ville que celle des Nicole. Le père de Pierre, Jean, né en 1600, marié à Louise Constant, était chambrier de l'évêque, autrement dit, magistrat de la chambre épiscopale. Passionné de lettres latines et grecques, il possédait une riche bibliothèque, dont son fils, directement élevé par son père, sut amplement profiter, acquérant très tôt une remarquable formation d'humaniste. Jean se fit aussi traducteur, par exemple pour les *Déclamations* de Quintilien, modèles

pour sa pratique de la harangue. Il publia aussi des *Plaidoyers*, en un style que gâtent encore la surcharge et l'artifice. Un cousin-germain de Jean, oncle (à la mode de Bretagne) de Pierre, Claude, né en 1611, dit *le Président Nicole*, parce qu'il était président en l'élection de Chartres, tribunal jugeant de questions financières, non moins curieux des auteurs anciens, s'était particulièrement attaché aux poètes légers, voire licencieux. Scandale pour le neveu, qui, si l'on en croit certains témoignages, devait plus tard, aidé de la dernière de ses trois sœurs, Charlotte, s'appliquer à faire disparaître les exemplaires subsistants de ces écrits de mauvais aloi. Les œuvres mêmes de son père, trop profanes par leurs sujets et vieilles dans leur style, ne lui inspiraient pas non plus grand respect. Mais ces réactions, peut-être exagérées dans une intention hagiographique, sont, en tout état de cause, tardives. Par sa première formation, Nicole est un humaniste. Formation dont il gardera en premier lieu un don unique en son temps, et jugé par certains seulement comparable à celui d'Erasme, pour l'expression latine. Voilà, semble-t-il, qui ne prédispose guère à la rigueur et à l'austérité de la théologie et de la morale jansénistes.

Le jeune Nicole n'en éprouvait pas moins la vocation ecclésiastique. Vocation d'autant plus certaine que sa situation de seul enfant mâle le destinait naturellement à rester dans le monde et à suivre la carrière des charges de droit ou de finances. Au terme de sa formation rhétorique, il devait, pour progresser dans les études, faire deux années de philosophie dans un collège d'Université. Celle de Paris s'imposait par son prestige et par sa proximité ; le collège choisi fut l'un des plus célèbres, celui d'Harcourt. Quoique peuplé surtout de Normands, il accueillait aussi volontiers des étudiants du diocèse de Chartres. Mais l'intérêt du choix tient surtout en ce que ce collège était l'un des plus puissants de l'Université et, à ce titre, l'un des plus opposés à la concurrence des nouveaux venus qu'étaient les jésuites du collège de Clermont. Un esprit que l'on peut qualifier grossièrement de « gallican » y régnait. Quant à la philosophie enseignée, elle était certainement très traditionnelle, sans que l'on puisse prêter à ce mot une signification bien précise. Quoi qu'il en soit, venu à Paris pour la rentrée d'automne 1642, Pierre Nicole reçut le bonnet de maître ès arts, premier grade des études supérieures, le 23 juillet 1644. Dates vraisemblables, sinon totalement sûres.

Il va de soi que le jeune homme rentrait à Chartres pour les vacances. De plus, à Paris, il retrouvait des compatriotes. Il en avait même à l'abbaye de Port-Royal, transférée depuis 1625 du vallon

des Champs au faubourg Saint-Jacques de Paris. Deux de ses tantes (à la mode de Bretagne) y étaient religieuses, les sœurs Suireau, Marie des Anges et Madeleine Prisque de l'Ascension. Toutefois la première remplissait alors les fonctions d'abbesse à Maubuisson, près de Pontoise; elle ne devait revenir à Port-Royal qu'en 1654, pour y retrouver une charge d'abbesse et mourir en 1658. La seconde vécut jusqu'en 1655. Introduit au monastère, le jeune homme ne pouvait manquer d'entamer des rapports avec quelques-uns des Messieurs de Port-Royal. Il allait entendre les sermons de Singlin, confesseur des religieuses. Il fut, sinon dirigé, du moins étroitement suivi par Guillebert, qui allait jouer un grand rôle dans la conversion des Pascal à Rouen. Aux relations avec ces deux disciples de Saint-Cyran, il joignait une vive amitié pour un neveu et filleul du grand directeur, disparu lui-même depuis trois ans, nommé aussi Jean Duvergier de Hauranne. En revanche, rien ne permet d'avancer, pour cette époque, l'hypothèse d'un séjour parmi les solitaires des Champs.

Les relations personnelles engagées avec Port-Royal auraient suffi à faire naître ou à développer un penchant pour la doctrine augustinienne. Penchant que des goûts humanistes étaient bien faits pour favoriser : le regain d'attention pour la patristique, au XVI^e siècle, n'a-t-il pas été contemporain du retour à l'antiquité, et inspiré par le même dégoût de la scolastique ? Mais ce sont surtout ses études de théologie, entreprises à la Sorbonne en 1645, qui ont orienté Nicole dans cette voie. Son maître et son principal inspirateur à cet égard fut l'un des plus célèbres docteurs de l'époque, Jacques de Sainte-Beuve, qui fut un temps supérieur du monastère de Port-Royal, vers lequel il attira beaucoup de paroissiens, comme il l'était lui-même, de Saint-André-des-Arts. Il professait alors un authentique augustinisme sur les matières de la grâce et de la prédestination. Il possédait, en outre, de remarquables capacités dans le domaine de la morale, notamment dans la solution des cas de conscience, conçue, bien entendu, hors de tout esprit de relâchement. Attaché à ce maître, Nicole n'eut aucune peine à résister aux leçons qu'il entendait aussi d'un autre, M. Le Moine, défenseur d'un thomisme bâtard, et penchant vers le molinisme. Plus difficile à apprécier, l'influence de M. Le Maistre, docteur de Navarre, d'un thomisme plus classique. Le 17 juin 1649, le jeune homme soutenait sa thèse appelée *tentative*, qui donnait accès au grade de bachelier en théologie ; il avait pris pour sujets la béatitude, la Trinité et la grâce. Il s'y montrait pur augustinien, se risquant même — sujet sensible — à douter de la vertu des païens. Attitude peu conciliable avec une formation humaniste. Mais la cohé-

rence n'était peut-être pas entière dans ce jeune esprit. Surtout il considérait les anciens du point de vue de la rhétorique et de l'esthétique plus que de la morale : justification de la place qui leur était accordée dans les études, même par un Saint-Cyran. A la demande de son père, il avait dédié sa thèse à l'évêque de Chartres, Jacques Lescot, qui, auparavant titulaire d'une chaire de théologie à la Sorbonne, avait compté parmi ses étudiants le jeune Arnauld, mais qui ne manifestait aucune sympathie pour les thèses augustinienes. Geste de pure convenance donc, à peine peut-être inspiré par une pointe d'ambition, mais qui n'empêcha pas le nouveau bachelier, devant l'agitation que déclenchait à la Sorbonne la dénonciation par Nicolas Cornet des cinq propositions de Jansénius, de renoncer à poursuivre ses études en vue de la licence et du doctorat, et partant à obtenir, comme le souhaitait son père, d'importants bénéfices.

L'attachement à la pensée augustinienne était certes pour beaucoup dans cette attitude; mais sans doute aussi le désir de préserver sa liberté, voire une certaine timidité. Il y aurait enfin lieu d'insister, ce qui ne semble pas avoir encore été fait, sur les deux attraits concurrents qui pouvaient se manifester, dans l'esprit de Nicole, entre la théologie et les humanités et sur une secrète préférence en faveur de ces dernières.

En effet, depuis 1646, parallèlement aux études de théologie, une activité importante s'était déployée dans l'entreprise des petites écoles. Un renouveau se préparait dans la modeste, mais très originale entreprise d'éducation que l'amour des enfants avait inspirée à l'abbé de Saint-Cyran, et qui s'était d'abord exercée, à partir de 1637, autour des solitaires de Port-Royal des Champs. A la rentrée de 1646, un établissement plus consistant et mieux organisé ouvrit ses portes à Paris, au faubourg Saint-Michel, dans le cul-de-sac de la rue Saint-Dominique d'Enfer, l'actuelle impasse Royer-Collard. La maison destinée à recevoir cette école était la dernière à main gauche au fond de cette impasse : il en subsiste d'importants vestiges. Elle avait été prêtée par un grand ami de Port-Royal, Denis Lombert. L'un des principaux attraits de l'établissement consistait dans la qualité, mais aussi dans la très grande jeunesse des maîtres. Le directeur, Charles Wallon de Beaupuis, originaire de Beauvais, avait vingt-cinq ans et poursuivait parallèlement ses études de théologie. Il était ami d'Arnauld et avait récemment rencontré Descartes: signe de l'union que Port-Royal ne cessera de poursuivre entre la fidélité à l'augustinisme et l'esprit moderne. Autour de lui plusieurs maîtres, dont chacun avait la responsabilité d'une chambre de quatre

ou cinq élèves. Le plus expérimenté, car il avait déjà rempli le rôle de pédagogue à Port-Royal des Champs, était le Parisien Claude Lancelot, qui avait trente ans : excellent humaniste et disciple de Saint-Cyran, à l'esprit duquel il demeurait très fidèle au-delà de sa mort. Venait ensuite Pierre Nicole, à peine âgé de vingt-et-un ans, qui trouva manifestement à s'épanouir dans la tâche d'éducateur et dans un milieu où s'alliaient grammaire, humanités, rhétorique, d'une part; formation religieuse et exercices de piété d'autre part. On aimerait pouvoir décrire plus précisément ce milieu. On le peut dans une certaine mesure ; mais bien des incertitudes demeurent. Quels autres maîtres participaient à l'entreprise ? Moins brillants que les précédents, deux au moins semblent avoir été présents dès 1646 : Pierre Coustel, de Beauvais, et Thomas Guyot. Il est probable que Nicole fut cause de la venue, un peu plus tard, du Chartrain Le Fèvre, qui devait mourir prématurément. Quels élèves Nicole forma-t-il ? Il est impossible de les distinguer dans l'ensemble de ceux qui séjournèrent dans cette maison, entre lesquels on mentionnera deux frères Lombert, Jean et Pierre; un de leurs cousins Hamelin; trois frères Thomas du Fossé ; trois frères Du Gué de Bagnols ; un ou plusieurs enfants Maignart de Bernières ; au moins un fils de M. Le Nain, mais non pas sans doute celui qui deviendra Le Nain de Tillemont; un ou plusieurs enfants Robert, de L'Haÿ. Promesse d'un futur réseau d'amitiés autour de Nicole, qui eut toujours beaucoup de goût pour la conversation et la vie de société. Quand cessa la collaboration à l'entreprise du cul-de-sac Saint-Dominique ? Il est certain qu'après quelques alertes provenant d'une école jésuite toute proche, tenue par le P. Bagot, la condamnation des cinq propositions, au printemps 1653, entraîna la visite d'un commissaire et une enquête assez menaçante. Il n'y eut donc pas de rentrée cette année-là. Maîtres et élèves furent dispersés entre plusieurs lieux. Le plus important établissement se fit dans la maison de campagne de M. de Bernières, au Chesnay, près de Versailles, avec constitution d'une série de classes analogues à celles de Paris. Un autre eut pour siège la maison de campagne de Du Gué de Bagnols à Saint-Jean des Troues, près de Port-Royal des Champs. En ce dernier lieu, la maison des Granges, où une petite école était déjà installée, reçut de nouveaux hôtes. Il ne faut pas négliger, enfin, le château de Vaumurier tout proche, demeure du duc de Luynes, dont le jeune fils, futur duc de Chevreuse, dit alors le marquis d'Albert, était élevé en compagnie d'autres enfants. Il est fort possible que Nicole ait quitté seulement alors le cul-de-sac Saint-Dominique. Ce qui est sûr, c'est qu'il s'occupa désor-

mais des petites écoles des Granges, auxquelles on ne peut exclure qu'il ait été rattaché quelques années plus tôt.

Même lorsque l'enseignement fut passé au second plan dans ses activités, c'est-à-dire après la fermeture des petites écoles des Granges, au printemps 1656, des occasions se présentèrent encore où il put faire valoir ses talents en ce domaine. On peut assurer notamment qu'il prit part, avec Lancelot et d'autres, à l'éducation du jeune marquis d'Albert. Mais on verra principalement le fruit de sa carrière de maître en humanités dans la publication d'un ouvrage qui lui appartient entièrement et dont l'importance ne saurait être exagérée, l'*Epigrammatum delectus* mis en vente par le libraire Savreux en 1659, mais fruit, préparé sans doute de longue date, de toute une expérience de l'enseignement. Témoignage, par le choix du genre, d'un goût affirmé pour la précision du langage, pour la brièveté de la forme, pour l'art du trait. Exercice pédagogique mené avec rigueur, par l'abondance des notes et commentaires, qui doivent beaucoup à l'édition savante de Martial par l'érudit Farbius; mais l'ouvrage n'entend offrir qu'un choix, ce qui permet sans artifice l'exclusion des épigrammes licencieuses et réserve la place pour d'autres auteurs, généralement de l'époque de la Renaissance. Mais le recueil se recommande plus encore par des écrits liminaires en latin, une préface et une dissertation sur la vraie et la fausse beauté, où se livre une réflexion esthétique d'une originalité et d'une pénétration dont on aurait peine à trouver l'équivalent au XVII^e siècle. La culture rhétorique y est en effet relayée par une culture philosophique alliant le sens platonicien des relations symboliques et le goût cartésien des idées claires et distinctes. Les leçons de l'antiquité et celles de l'époque moderne se rejoignent dans l'élaboration d'un équilibre qui est celui du classicisme naissant. Bel achèvement pour la première partie d'une carrière qui s'était déjà orientée vers d'autres voies.

II — DANS L'OMBRE D'ARNAULD ET DE PASCAL

Il est habituel d'associer le nom de Nicole à celui d'Arnauld. Il l'est moins d'établir spontanément le même lien entre Nicole et Pascal. Certes les relations, de part et d'autre, se définissent tout autrement. Elles ont pourtant un point commun. Par la force de leur exceptionnelle personnalité, Arnauld et Pascal étaient destinés à faire de l'ombre à Nicole. Situation dans laquelle ce dernier, timide et discret, se laissait aisément entraîner ; mais qui n'allait pas sans

quelque souffrance, sans besoin de prendre ses distances et d'affirmer sa propre valeur. Sainte-Beuve, transposant sans doute l'expérience de sa relation avec Victor Hugo, a su merveilleusement décrire « ces natures avant tout secondes, modestes, saintement *famulaires*, qui passent volontiers dans la vie en s'inclinant. » Il voit le meilleur exemple de ce type en Lancelot vis-à-vis de Le Maître ; mais il en trouve un autre en Nicole, qui, comme le premier, ne fut jamais prêtre. Il demeura en effet « clerc tonsuré », comme il demeura simple bachelier en théologie. Le critique poursuit : « Ces natures que j'ai appelées secondes [...] ont besoin de suivre et de s'attacher [...] Comme elles deviennent souvent malheureuses, ces âmes doucement et fermement acolytes ! [...] Comme elles restent à la merci des âmes plus fortes et volontiers tyranniques, qui les possèdent, qui les *exploitent*, comme on dit, et en font leur proie ! » Une légère retouche, cependant : « Nicole, moraliste éminent, et en ce sens le second de Pascal, surpasse déjà un peu cette humble limite que Lancelot atteint et garde plus également. » Mais ne fut-il pas souvent conduit par sa situation à aller plus loin qu'il n'aurait souhaité, à adopter certaines attitudes malgré lui ?

Voilà qui aide à saisir de l'intérieur des rapports que la chronologie invite à envisager d'abord dans le cas d'Arnauld.

Nicole avait pu approcher Arnauld dès les premiers temps de son séjour à Paris. Mais la connaissance ne put se faire véritablement qu'une fois les deux hommes réunis à Port-Royal des Champs, entre 1653 et 1655 : Nicole, comme l'on sait, enseignait aux petites écoles ; Arnauld était, avec Le Maître de Sacy, confesseur des religieuses, dont un certain nombre étaient revenues s'établir dans le vallon en 1648. Presque tous les solitaires vivaient aux Granges et participaient souvent aux travaux les uns des autres. Rien ne prouve cependant que, pendant cette période, Nicole ait joué le rôle de collaborateur privilégié auprès d'Arnauld.

Il importe de souligner ce point surtout pour l'année 1655, l'une des plus actives de la vie du docteur. La publication de la bulle de 1653 contre les cinq propositions agrava cette année-là d'une façon décisive la persécution contre Port-Royal. Pour la défense du monastère, Arnauld fit imprimer une *Lettre à une personne de condition*, datée du 24 février 1655, puis une volumineuse *Seconde Lettre à un duc et pair*, du 10 juillet. Il n'est aucune raison de croire que Nicole ait eu part à la rédaction de ces écrits.

Parue en septembre, la *Seconde Lettre* attira les foudres de la Faculté de Théologie. Celle-ci, lors d'une réunion tenue le 2 décembre

1655, proposa contre elle une double censure. Elle aurait porté sur une *question de fait* (les cinq propositions ne sont pas dans Jansénius) et sur une *question de droit* (l'exemple de saint Pierre montre un juste à qui la grâce a manqué). Devant les risques qu'il courait et pour suivre de plus près les débats qui le concernaient, Arnauld quitta Port-Royal des Champs le 5 décembre pour se cacher à Paris. Il emmenait avec lui deux compagnons pour l'assister dans ses travaux: Sacy et Fontaine. On voit que Nicole n'était pas du nombre. En revanche, en janvier 1656, l'assistance de Pascal était envisagée: origine de la campagne des *Provinciales*, qui se déroula ensuite d'une manière indépendante. Cependant, Arnauld, qui changeait plusieurs fois de cachette, ne gardait plus près de lui que Fontaine, Sacy étant rentré aux Champs pour reprendre ses fonctions de confesseur. Lorsque les deux censures préparées contre lui eurent été successivement portées, les 14 et 29 janvier, et que, faute de s'être soumis, il eut été exclu de la Sorbonne, le docteur trouva une retraite plus sûre et plus durable en s'installant, le 8 février, à l'hôtel des Ursins, dont les bâtiments formaient à eux seuls tout un quartier isolé au Nord de l'île de la Cité. Il avait dès lors auprès de lui, outre Fontaine, Le Maistre, Arnauld de Luzancy et Saint-Gilles. C'est lorsque les solitaires des Champs eurent été dispersés, autour du 20 mars, et peut-être quelques jours plus tôt, que Nicole rejoignit le groupe, dont il devint l'élément le plus stable. Voilà très précisément daté le début d'une collaboration, et, bien souvent, d'une cohabitation, qui devaient durer plus de vingt années.

Arnauld était évidemment le maître, et Nicole l'exécutant. Le second offrait d'abord au premier ses dons exceptionnels de latiniste. Aussi bien la date d'arrivée de Nicole à l'hôtel des Ursins coïncide-t-elle avec la publication de plusieurs ouvrages d'Arnauld en latin. L'emploi de cette langue est en rapport avec le sujet des écrits. Visant à montrer l'accord, au langage près, entre l'augustinisme et le thomisme à propos de la doctrine censurée chez Arnauld, ils étaient destinés à obtenir une certaine diffusion à l'étranger, notamment à Rome, où les défenseurs de Port-Royal avaient reçu un accueil relativement favorable de la part des champions du thomisme qu'étaient les dominicains romains. Au contraire, à Paris, le plus célèbre des théologiens « jacobins », le P. Nicolaï, s'était montré très hostile à Arnauld, qui le tenait pour moliniste. Il avait fait imprimer l'avis qu'il avait formulé lors des débats sur la censure de Sorbonne. Une réponse substantielle lui fut opposée dans un écrit portant la date du 4 avril et intitulé *J. Nicolai [...] Molinisticæ Theses, Thomisticis notis expunctæ*.

L'attribution à Nicole de cet écrit, qui fut envoyé à Rome comme les précédents, où Arnauld eut certainement la plus grande part, est expressément prononcée par les bibliographes anciens. Un autre ouvrage complétant celui-ci, paru en juin, *Vindiciæ S. Thomæ circa gratiam sufficientem*, est généralement donné au théologien ami de Port-Royal Lalane ; mais la collaboration de Nicole n'est pas à exclure, non plus, évidemment, que celle d'Arnauld.

Cette série de publications sur des sujets proches conduit à soulever un problème général. Le glissement d'Arnauld vers le langage thomiste n'aurait-il pas été suscité par la fréquentation de Nicole ? Ceux qui, à Port-Royal, ne voyaient pas sans méfiance la liaison du docteur avec cet étranger à la pure famille ont exprimé cet avis, qui comportait aussi une accusation. Il est bien difficile de les suivre. Pour répondre aux attaques dont ils étaient l'objet de la part des molinistes jésuites, les augustinienens devaient naturellement chercher l'alliance des dominicains, notamment de ceux qui, dans un langage scolastique (comportant par exemple l'emploi des termes *de pouvoir prochain* et de *grâce suffisante*, dont les deux premières *Provinciales* dénoncent l'ambiguïté), reprenaient les thèses de saint Augustin. Ils en trouvaient à Rome, ils pouvaient aussi en trouver en Espagne. Ce sont d'abord les théologiens envoyés à Rome pour prévenir la condamnation des cinq propositions et, au premier chef, le plus remarquable d'entre eux, Lalane, qui ont compris l'intérêt du passage par le thomisme, et ce, dès 1652-1653. Arnauld et Nicole leur ont emboîté le pas, de même que Pascal au temps des *Provinciales*. Il n'est, à cette époque, aucune raison d'imaginer la moindre différence de doctrine entre Arnauld et Nicole. Mais il est fort possible qu'à l'ascendant naturel du premier ait parfois répondu, chez le second, une certaine habileté à s'insinuer. On peut imaginer aussi que le recours à une argumentation de type thomiste, pis-aller pour Arnauld, ait laissé sur Nicole des traces plus profondes.

Pascal n'avait pas, à Port-Royal, la même prééminence qu'Arnauld. Nicole pouvait donc se sentir plus libre dans ses rapports avec lui. Or, emporté par son naturel, il va user de cette liberté pour se faire aussi le second de Pascal. Il a reconnu implicitement en lui un « maître », plus cher à son cœur sans doute qu'Arnauld, parce qu'il l'avait choisi, parce qu'il se retrouvait avec lui sur le terrain des lettres, et non de la pure théologie, enfin parce qu'il pouvait s'estimer, malgré tout, supérieur par la science. On voit que, dans ce nouveau visage de Nicole, l'attachement, incontestable, à la doctrine de Port-Royal se mêlait de sentiments complexes.

Tout commence par l'enthousiasme des *Provinciales*. Mais quelles en ont été les conséquences ? Des sources plus ou moins dignes de foi ont faussé les données à exploiter pour résoudre certains problèmes.

Premier d'entre eux : dans quelle mesure *Les Provinciales* sont-elles le fruit d'une collaboration entre Nicole et Pascal ? On sait que le *Dictionnaire* de Fouillou et, plus encore Beaubrun, biographe de Nicole, sont portés à faire très grande la part de celui-ci dans l'élaboration et la mise en œuvre des fameuses lettres. On peut assurer qu'ils se trompent à propos de la première lettre, qui aurait été revue par Nicole à Port-Royal des Champs. Affirmation gratuite, ou plutôt suggérée par la prise en compte de deux documents erronés : le récit de Marguerite Périer sur une prétendue invitation faite par Arnauld à Pascal de participer à sa défense lors d'une assemblée tenue à Port-Royal des Champs ; une interpolation dans le *Journal* de Saint-Gilles, affirmant faussement la présence de Pascal aux Granges vers le début de l'année 1656. Voilà qui invite à n'utiliser qu'avec d'extrêmes précautions les autres renseignements sur d'éventuelles collaborations des deux amis au temps des *Provinciales*. Ce qui est sûr, c'est que Pascal a utilisé certains écrits de Nicole pour ses dernières lettres, mais il a fait de même avec les œuvres d'Arnauld. La seule dette que Pascal ait jamais reconnue envers son entourage est l'aide que certains lui ont apportée pour recueillir des extraits des casuistes. Nicole a sûrement été du nombre, mais aussi Arnauld, et d'autres sans doute. Il n'est aucune raison sérieuse de ne pas s'en tenir à cette affirmation.

Il faut donc admettre, à peu de chose près, que Nicole a connu *Les Provinciales* au fur et à mesure qu'elles sortaient de chez l'imprimeur, comme tout un chacun. C'est alors que, par admiration, évidemment avec l'appui de Pascal et d'Arnauld, mais un appui qui n'implique aucune véritable collaboration, il se mit au service du grand texte qui venait de naître et devint à son tour maître-d'œuvre. Il le fut de deux manières, comme éditeur et comme traducteur.

C'est lui qui se chargea des éditions collectives qui, au printemps 1657, parurent sous l'adresse de Cologne, chez Pierre de la Vallée — en fait, chez les Elzevier de Leyde. Deux de ces éditions, de format in-4°, sont de simples collections des brochures auparavant distribuées une à une. Mais elles sont précédées d'*Avertissements* dont l'attribution à Nicole est indubitable. Dans la première, ce témoignage le plus ancien du goût et du talent de Nicole pour la *préface*, bien souvent manifestés par la suite, s'applique seulement

à dix-sept lettres : preuve que la série devait primitivement s'arrêter là. Dans la seconde, l'*Avertissement* porte sur dix-huit lettres: la collection s'est complétée. Deux éditions in-12° paraissent sous la même date et la même adresse, avec l'*Avertissement aux dix-sept lettres*, quoique la dix-huitième soit présente. Il se peut que, dans le texte ainsi réimprimé, Nicole ait introduit quelques corrections de son cru ; mais la certitude fait défaut. Quant à la réédition du texte, corrigé et accompagné d'innombrables pièces annexes, en 1659, rien ne suggère que Nicole l'ait encore préparée.

La traduction latine était destinée à élargir l'audience de l'ouvrage. Nicole s'y investit plus complètement que dans la simple édition. L'humaniste et le théologien y trouvaient également à se satisfaire. Un témoignage solide déclare que le maître aux petites écoles aurait tiré des *petites lettres* des sujets de thème latin pour ses élèves : probablement dès le début de leur publication, c'est-à-dire avant la dispersion des solitaires des Granges. Le travail achevé, avec une traduction accompagnée de nombreuses notes, et même d'ouvrages annexes, toujours dus à Nicole — ce qui en faisait plus complètement son œuvre — parut à Cologne, chez Nicolas Schoute — en fait, toujours en Hollande, chez les Elzevier, en 1658. La diffusion fut considérable et un texte plus complet put être mis en circulation à partir de la seconde édition — rarissime — en 1660. Cette traduction, chef-d'œuvre du latin classique, et écrit original par les notes et additions qu'il comporte, est le premier grand ouvrage de Nicole. Quoiqu'elle ait donné lieu à des poursuites en France et que son auteur ait dû se défendre, notamment en 1660, elle n'a jamais été condamnée à Rome, contrairement aux *Provinciales* originales: preuve sans doute que ces dernières avaient surtout pâti d'être écrites en langue vulgaire ; et signe de la modération naturelle de Nicole, qui avait évité de prêter le flanc à de trop graves critiques.

Les rapports de Nicole respectivement avec Arnauld et avec Pascal étant ainsi définis à leurs débuts, il n'est pas nécessaire d'entrer dans de grands détails tant que la situation n'évolue pas sensiblement, ce qui fut le cas jusqu'à la paix de l'Église. Le fait essentiel est la poursuite d'une étroite collaboration entre Arnauld et Nicole, logés parfois séparément, mais souvent ensemble, dans d'innombrables cachettes successives, tant à Paris que dans les faubourgs ou à proximité de Port-Royal des Champs ; participant aux mêmes polémiques, tantôt chacun écrivant de son côté, tantôt s'appliquant ensemble à un même ouvrage. Ils furent particulièrement sollicités lorsqu'en 1661, l'obligation de signer un formulaire condamnant les cinq proposi-

tions au sens de Jansénius fut imposée à tous les ecclésiastiques et, en premier lieu, aux religieuses de Port-Royal. L'esprit pacifique de Nicole se rencontra aisément avec l'effort d'Arnauld pour rendre la signature acceptable en l'accompagnant d'un mot d'explication. Il se montrait toutefois par là plus ferme que son ancien maître Sainte-Beuve, qui consentit alors à signer. On sait que, tout à l'opposé, Pascal, avec ses amis le duc de Roannez et Domat, se déclara hostile à toute forme de signature : d'où s'ensuivit un conflit avec les deux théologiens de Port-Royal qui assombrir les derniers mois de la vie de Pascal, mort le 19 août 1662.

Nicole se trouvait plus à l'aise dans la collaboration aux écrits pédagogiques de Port-Royal, dont les plus importants paraissaient à cette époque. On a vu qu'il avait publié lui-même, en 1659, l'*Epigrammatum delectus*. En 1660, Arnauld s'associait avec Lancelot pour composer la *Grammaire générale*. En 1662, Arnauld retrouvait l'aide de Nicole pour mettre au point *La Logique ou L'Art de penser*, fruit pour une part de l'enseignement dispensé, au château de Vaumurier, au jeune marquis d'Albert. L'essentiel de la collaboration de Nicole avait consisté dans la rédaction des deux préfaces, textes d'ailleurs remarquables. De même, en 1667, devait-il rédiger une préface pour la *Géométrie* d'Arnauld.

Après la mort de Pascal, les circonstances valurent deux années de paix relative au monastère de Port-Royal et à ses amis. C'est à cette époque que des négociations en vue d'un accommodement furent entreprises, par la médiation de l'évêque de Comminges, entre Port-Royal et les jésuites. Leur histoire, qui occupe toute l'année 1663, offre le grand intérêt de faire découvrir, chez Arnauld et Nicole, une parfaite conformité d'attitudes et une collaboration extrêmement précise. Fait d'autant plus significatif qu'Arnauld et son compagnon faisaient preuve de la plus grande circonspection à l'endroit des négociations engagées, et d'exigences très strictes sur la rédaction des écrits destinés à faire foi. Ils s'opposaient en cela à des théologiens plus modérés, Lalane et Girard, et aux fidèles de Saint-Cyran, peu portés vers les idées claires et distinctes et cédant volontiers à la sensibilité, Barcos, Singlin et Guillebert. Quoi qu'il en soit, nous possédons, faisant écho aux discussions qui se tinrent alors, des textes manuscrits qui, manifestement, ont d'abord fait l'objet d'une discussion d'ensemble entre Arnauld et Nicole, puis, après avoir été rédigés une première fois par ce dernier, ont été ensuite revus avec beaucoup d'attention par Arnauld. Parfois aussi, les deux auteurs ont successivement tenu la plume. Leur collaboration bat alors son plein.

Nicole n'en poursuivait pas moins une œuvre personnelle, sur laquelle on voit de nouveau s'exercer la fascination de Pascal. Au début de l'année 1664, à propos des contestations toujours renouvelées sur le formulaire, et pour en montrer la vanité, il envisagea, d'accord avec Arnauld, de composer une *Lettre sur l'hérésie imaginaire*. Le titre laisse attendre un thème tout proche de celui qu'indiquaient les premiers mots de la première *Provinciale* : « Nous étions bien abusés. » Le débat sur le formulaire appelait la même réaction que celui qui touchait directement aux cinq propositions. La première lettre portait la date du 24 janvier. La première *Provinciale* avait paru presque exactement huit ans auparavant. D'autres lettres suivirent, jugeant les événements au fur et à mesure qu'ils se produisaient, jusqu'à une quatrième, du 19 juin, qui commentait les premières décisions du nouvel archevêque, Hardouin de Péréfixe, prélude à la persécution la plus violente qu'aient subie les religieuses de Port-Royal. Des écrits publiés alors pour la défense de celles-ci retardèrent la continuation de la série, qui reprit au début de l'année 1665 et se poursuivit jusqu'à une dixième lettre, du 20 novembre de cette année. C'est alors que les religieuses trouvèrent un adversaire très exalté en la personne de l'académicien Desmaretz de Saint-Sorlin, qui avait autrefois composé une comédie intitulée *Les Visionnaires*. Comme les dix premières *Provinciales* forment un tout en ce qu'elles sont effectivement destinées à un provincial, tandis que les huit suivantes s'adressent aux jésuites, Nicole fit suivre les dix *Imaginaires* de huit *Visionnaires*, celles-ci parues du 31 décembre 1665 à la fin d'avril 1666. Cette réplique des *Provinciales* ne s'était sans doute pas formée dans son esprit d'un seul coup ; mais la constitution finale de l'ensemble ne saurait être attribuée au hasard. Restent que la pureté et la netteté du style qui font l'un des mérites de l'œuvre ne sauraient laisser oublier l'humour et l'éloquence de Pascal.

Ces lettres, les *Visionnaires* en particulier, ont certainement permis à Nicole de prendre une conscience plus aiguë de certaines de ses orientations profondes. On y découvre les germes de plusieurs ouvrages ultérieurs. Desmaretz de Saint-Sorlin y est pris à partie comme auteur dramatique et comme romancier et, à ce titre, doublement dangereux pour la pureté de la morale chrétienne. Ce fut, on le sait, la cause d'une violente réaction de Racine, qui, prenant ou feignant de prendre pour lui ce qui était dit d'un autre, se montra très cruel pour ses anciens maîtres, au nombre desquels Nicole figurait sans doute. Ce qui importe davantage à notre propos, c'est

la composition et la publication, en 1667, d'un *Traité de la comédie*, pièce majeure du grand débat sur le théâtre, où s'affirme avec pénétration une position rigoriste. De plus, Desmaretz versait dans un mysticisme très irrationnel, et que Nicole jugeait extravagant. Les critiques dirigées contre cet aspect du personnage dans les *Visionnaires* donnèrent le branle à toute une réflexion sur l'oraison, inspirée par un rationalisme assez étroit, enregistrée plus tard notamment dans un *Traité de l'oraison*. Nicole, plus extrême sur ce point que la plupart de ses amis de Port-Royal, et franchement opposé à certains d'entre eux, trouve là une de ses limites.

Passons sur les nouvelles polémiques dans lesquelles il fut engagé, toujours aux côtés d'Arnauld, lorsque, en 1666, la situation évolua dans le sens d'un compromis, qui fut rendu possible en 1667, à l'avènement du nouveau pape, Clément IX. En l'été 1668, la *paix de l'Église* était un fait acquis.

III — LE BONHEUR DE LA PAIX

Il n'est pas besoin de connaître intimement Nicole pour deviner combien sa satisfaction fut vive devant la conclusion de cette paix. Dès 1664, il avait consulté l'évêque très respecté d'Alet, Nicolas Pavillon, pour obtenir permission de se réfugier dans la retraite. Il n'avait pas obtenu satisfaction. Quel bonheur donc, en 1668, de voir cesser les contestations, divisant cruellement les catholiques, dont il avait été si fort occupé, et disparaître les contraintes qu'il avait si longtemps subies, avec notamment l'obligation de vivre caché, enfin de ne plus s'attirer le qualificatif injurieux de janséniste ! Il connut alors une sorte d'épanouissement, libre d'aller et venir, libre de se livrer à la retraite ou de se mêler, d'une façon plus variée, à la vie intellectuelle de son temps, libre d'orienter plus complètement son œuvre dans les sens qu'il choisirait. Quelques caractères de sa nouvelle vie permettent d'affiner encore sa connaissance.

On le voit d'abord se mettre à voyager. Certes, il n'avait pas dû cesser de se rendre de temps en temps à Chartres. Dès 1668, il était allé avec Arnauld en pèlerinage au tombeau de saint Bernard, à Clairvaux. Au retour les deux voyageurs s'arrêtèrent quelque temps à l'abbaye de Haute-Fontaine, chez l'abbé Le Roy, grand ami de Port-Royal, mais qui, très gallican, n'avait pas toujours partagé leurs sentiments : la paix effaçait les différences. Au plus tard au début de 1669, c'est à Troyes que Nicole rendit visite : il avait formé le

projet d'y établir des petites écoles pour l'éducation des filles, et comptait même y affecter une partie de ses revenus: nouveau signe de son intérêt pour les questions d'enseignement. Mais, s'il passa plusieurs mois à Troyes, le projet ne put être exécuté, ou du moins ne le fut que plus tard. De là il poussa jusqu'à l'abbaye de Haute-Fontaine pour un nouveau séjour. Détail curieux : il fut témoin là d'un violent orage et n'hésita pas à composer sur cet événement, sans doute terrifiant pour lui, si naturellement sujet à la frayeur, une sorte de « canard » intitulé *Relation de l'ouragan de Champagne*, et publié à Châlons.

Il rentra cependant assez vite à Paris et reprit sa collaboration avec Arnauld. Débarrassés de la controverse « janséniste », les deux théologiens se remirent à une œuvre qu'ils avaient en chantier depuis longtemps, particulièrement chère à Nicole, et qui consistait à défendre, par le recours à la tradition, la foi catholique sur l'Eucharistie contre les protestants. Un gros volume in-4° parut en 1669 sous le titre *La Perpétuité de la foi de l'Église sur l'Eucharistie*. Il fut suivi d'un second en 1672 et d'un troisième en 1676. L'œuvre de Port-Royal s'insérait alors dans l'ensemble de la polémique anti-protestante qui occupait une bonne part du monde catholique français.

Mais Nicole songeait plus encore à l'élaboration d'une œuvre personnelle, qui ne toucherait plus à la théologie, mais à la morale. De nouveau il méditait la leçon de Pascal. Après avoir admiré et exploité *Les Provinciales*, il avait découvert les *Pensées*, d'abord en travaillant sur les manuscrits en vue de l'édition. Sur la fameuse *Première Copie*, son écriture est présente, ainsi que celle d'Arnauld, et leurs corrections sont entrées dans le texte publié en 1670. En cette même année 1670 paraît son premier ouvrage de morale, le traité *De l'Education d'un prince*, dans lequel sont insérés — détail de première importance — les trois *Discours sur la condition des Grands*, sans doute donnés à Vaumurier pour l'éducation du marquis d'Albert et recueillis par Nicole lui-même de la bouche de Pascal. Un traité *De la Grandeur*, entre autres, se trouve joint dans le même volume aux discours précédents, dont il prend dans une large mesure le contrepied. L'idée de loi naturelle s'impose beaucoup plus à l'esprit rationnel de Nicole qu'au pessimisme radical, janséniste diront certains, de Pascal, pour qui toutes les grandeurs sont de convention. De même la forme du petit traité, découpé, au besoin, en unités plus réduites, mais se prêtant à un raisonnement progressif, se substitue aux fragments de Pascal et aux maximes de La Rochefoucauld, qui invitent à une lecture plus souple. Le genre des *Essais*

de *Morale* était fondé. Un volume portant ce titre, composé de la même manière que le précédent, parut en 1671. Un second tome, en 1672, n'était que la reprise, selon un nouvel ordre, du *Traité de l'éducation d'un prince* déjà réimprimé en 1671. Un troisième, contenant, entre autres pièces, une réédition du *Traité de la comédie*, vit le jour en 1675, et un quatrième en 1678. Tout en demeurant foncièrement augustinien, Nicole s'était, dans cette œuvre, complètement dégagé de l'abstraction théologique, de la théorie philosophique, de la hargne polémique. En même temps que Pascal, Montaigne était devenu un peu son maître, quoiqu'il le combattît. Il se trouvait de plain-pied avec l'honnête homme de son siècle.

Pendant la période de la paix de l'Église, d'autres voyages furent entrepris. L'un, à l'automne 1671, se fit en compagnie d'Arnauld et eut pour destination Angers, dont l'évêque était frère du docteur. L'aller se fit par Durtal, terre d'un ami, le duc de Liancourt, et La Flèche, avec visite du collège des jésuites; le retour par Saumur, avec arrêt chez les oratoriens, et Orléans, avec excellent accueil de l'évêque. La paix solidement établie, les deux écrivains de Port-Royal pouvaient découvrir toute la réputation dont ils jouissaient. Nicole, une autre fois parti seul, tira un peu moins de satisfaction d'un long déplacement qui le tint éloigné de Paris du printemps à l'automne 1676. Il se rendait en Languedoc pour consulter l'évêque d'Alet sur les sollicitations d'entrer dans les ordres que lui faisaient ses amis. Il répugnait à suivre cette voie, craignant de se trouver davantage mis en avant et obligé de prendre des engagements trop lourds: manifestement, il redoutait un rebondissement des polémiques. L'évêque lui donna raison. Ses voyages d'aller et de retour furent l'occasion de rencontres importantes. A l'aller, il passa par Troyes, pour tâcher de faire avancer son projet pour l'éducation des filles. Descendant par bateau la Saône et le Rhône, il parvint à Avignon, où il fut fêté, mais reçut une pénible leçon d'humilité lorsqu'il entendit décrier l'épithaphe du prince de Conti, enterré dans l'église de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, par un interlocuteur ignorant qu'il en fût l'auteur. Au retour, il passa quelque temps chez l'évêque de Grenoble, Le Camus, qu'il avait bien connu à Paris, et qui combattait vigoureusement la morale relâchée. Il visita ensuite, à Annecy, la tombe de saint François de Sales, et s'entretint avec la supérieure des Visitandines. Pour rentrer à Paris, il prit le chemin de Chambéry et de Lyon. Des calomnies circulèrent un peu plus tard à propos de ce voyage, et Nicole fut présenté comme ayant joué le rôle d'agent du jansénisme : accusation sans doute exagérée. Il est, en

revanche, tout à fait certain qu'en 1677, il soutint les efforts des évêques d'Arras et de Saint-Pons pour combattre dans leurs diocèses la morale relâchée. L'affaire était mince; mais la dégradation du climat de paix s'en trouva plus difficile à enrayer.

D'autres voyages prennent place à la fin de la paix de l'Église. L'un, en 1678, à Chartres, où Nicole avait été appelé par la mort de son père et la nécessité de faire le partage de ses biens. L'autre à Troyes, où il réussit enfin à faire aboutir son projet d'établissement pour l'éducation des filles. De là il se rendit à Beauvais, où il se devait de faire quelques séjours comme titulaire de la chapelle de Saint-Nicolas, reçue de l'évêque Choart de Buzenval, grand ami de Port-Royal. C'est là qu'il apprit la mort, survenue le 15 avril 1679, de la duchesse de Longueville. La faveur de cette princesse lui permettait depuis quelques années d'avoir un logement assuré à Paris. Mais sa disparition entraînait des conséquences plus graves. C'est par égard pour elle que Louis XIV suspendait la reprise des persécutions contre Port-Royal. Désormais, le roi se sentait les mains libres. Interdisant aux religieuses tout recrutement, il condamnait le monastère à l'extinction. Quant à leurs amis, de lourdes menaces pesaient sur eux.

IV — RUPTURE ET FIDÉLITÉ

Nicole fut bouleversé plus que personne à l'annonce de ces événements. Il connut la grande épreuve de sa vie, qui fut sans doute aussi une épreuve de vérité. Certaines hauteurs du jansénisme lui étaient inaccessibles; il en eut conscience et il ne manqua pas d'amis pour le lui dire méchamment. Mais d'autres — Arnauld tout le premier — sans approuver toutes ses positions, comprirent son besoin de se tenir à une altitude modérée, et la sincérité, malgré tout, de son attachement à Port-Royal.

Sa première réaction, toutefois, fut une sorte de panique. Il ne se sentait pas en sécurité à Beauvais, qu'il quitta dès la fin du mois de mai; ni même en aucun lieu de France. Au plus tard au début de juillet, après un voyage fatigant et bien des inquiétudes, il arrivait à Bruxelles, à l'abri de la frontière entre la France et les Pays-Bas espagnols.

Aussitôt après, il décidait de faire un geste qui marquait une sorte de volonté de rupture, mais qui était en même temps un programme de vie. Il composa une lettre pour l'archevêque de Paris,

M. de Harlay. Entreprise de justification au sujet du principal grief alors porté contre lui par ses adversaires: sa participation aux écrits publiés contre la morale relâchée au nom des évêques d'Arras et de Saint-Pons ; il se présentait comme un simple instrument aux mains de ces prélats, sur lesquels, en fait, il rejetait toute la responsabilité. Ce point essentiel une fois traité, il prétendait, pour le reste, avoir gardé une conduite irréprochable depuis le début de la paix de l'Église, et promettait, pour l'avenir, de vivre dans la retraite et d'éviter « tout ce qui peut faire du bruit et [...] donner de la peine. » Lettre fort humble et, certes, peu glorieuse ; mais témoignant d'une grande lassitude et comme d'un désir de se libérer. Elle était destinée à passer d'abord entre les mains d'un ami sûr de Nicole, M. Marcel, curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, qui était prié de la soumettre aussi à d'autres personnes et d'en corriger éventuellement le texte. Des critiques innombrables ne manquèrent pas de s'élever. Finalement la lettre fut remise à M. de Harlay dans son état originel.

Elle était datée du 9 juillet. Son sens et sa portée se précisent si on la replace dans son cadre chronologique. La venue d'Arnauld lui-même à Bruxelles était annoncée. Beaucoup, dans le groupe de Port-Royal, souhaitaient voir les deux théologiens s'unir encore et reprendre en commun la lutte contre les ennemis de Port-Royal, dont les religieuses étaient de nouveau victimes. Projet qui entraînait presque nécessairement l'obligation de s'établir à l'étranger : la Hollande avait sans doute été déjà mentionnée comme le lieu le plus propice. Par sa lettre à l'archevêque, bientôt connue dans le cercle de Port-Royal, Nicole coupait court à toute réalisation de ce dessein. Il semble bien qu'il ait voulu même éviter la rencontre avec Arnauld. A l'arrivée du docteur, peu avant la fin de juillet, il avait quitté Bruxelles pour Liège.

De là il écrivit sans tarder à son vieux compagnon pour lui faire connaître sa décision et la justifier, faisant apparaître, tantôt sa candeur, tantôt son habileté à raisonner. Ses arguments sont à peu près les mêmes que ceux qu'il développa plus longuement, quelques mois après, dans une *Apologie* qui demeura manuscrite jusqu'en 1734.

Il alléguait sa mauvaise santé; son effroi à la pensée de vivre dans une terre étrangère, loin de ses habitudes et de ses relations. Des raisons plus sérieuses tenaient au dégoût des contestations, qu'il disait avoir éprouvé de longue date. Cas particulier d'une propension de plus en plus forte en lui à la retraite et à la solitude. Signe aussi du malaise qu'il ressentait à se trouver en conflit avec les autorités ecclésiastiques. Pour faire la théorie de son choix, il s'inspirait d'une distinction établie par saint Augustin, dans *La Cité de*

Dieu, entre deux types de vie chrétienne, surtout pour les gens de lettres, celle de loisir et celle d'emploi (ou d'action, comme on dirait plutôt aujourd'hui) ; *otium* ou *negotium*. Sauf vocation spéciale, le chrétien devait mener une vie de saint loisir, dans la recherche et la contemplation de la vérité, attitude compatible avec certains travaux intellectuels, mais non avec l'entretien de conflits entre catholiques. Il est clair qu'en avançant toutes ces raisons, Nicole biaisait un peu, et qu'il était, en tout état de cause, décidé à ne pas reprendre la vie qu'il avait longtemps menée aux côtés d'Arnauld. On peut assurer aussi qu'il ne voulait plus se trouver sous une tutelle qui, sans exclure une amitié profonde, lui paraissait un peu lourde. Demeurant profondément attaché à Port-Royal, il voulait l'être à sa façon et ne plus se trouver conduit à prendre des attitudes malgré lui.

Dans sa réponse, datée du 8 août, Arnauld, sans se rendre aux raisons de son ami, lui témoignait la plus grande compréhension. Il admettait la distinction de plusieurs types de vie chrétienne, de plusieurs vocations, et n'entendait nullement que le choix fait dût être modifié. Il remerciait Nicole pour tous les secours qu'il avait reçus de lui dans le passé, mais se refusait à lui en demander de nouveaux. Le ton est totalement différent de celui, très critique et acide, qui gâtait beaucoup de lettres contemporaines sur le même sujet, inspirées par un zèle moins éclairé et, en tout cas, moins autorisé que celui du docteur. Aussi bien, si les voies divergèrent, l'amitié fut préservée.

Cependant, c'est à titre tout à fait provisoire que Nicole pouvait demeurer à Liège, où il était l'hôte du doyen de Saint-Paul. Pour trouver une résidence plus stable, il songeait à quelque abbaye proche de la frontière française. C'est ainsi qu'il séjourna quelque temps dans deux abbayes cisterciennes, celle de Châtillon, puis celle d'Orval ; mais, de part et d'autre, un premier accueil favorable ne l'empêcha pas de subir les effets de la campagne dirigée contre lui, maintenant que sa lettre à l'archevêque était connue, aussi bien par les amis de Port-Royal l'accusant de faiblesse que par les ennemis du monastère clamant qu'il avait abjuré l'hérésie. Le résultat fut, à deux reprises, une invitation à se retirer.

Vers la fin de l'année 1679, dans le froid de l'hiver, il revint à Liège et y reprit son ancienne demeure. Il y reçut une visite amicale, celle de M. de Sainte-Marthe, ancien confesseur des religieuses, obligé de quitter la France. Tous les deux gagnèrent Bruxelles, où ils retrouvèrent Arnauld. Ce fut la dernière rencontre de Nicole avec celui dont il avait si longtemps partagé les activités. Mais la correspondance entretint les liens.

Peu de temps après, Nicole eut la grande consolation de pouvoir revenir en France. Un Chartrain dont il était l'ami depuis toujours, M. Robert, chanoine de Notre-Dame de Paris et professeur en Sorbonne, obtint pour lui de l'archevêque la permission de rentrer secrètement dans sa ville de Chartres. Nouvelle occasion pour les esprits critiques de taxer Nicole de lâcheté. Mais Arnauld prit encore une fois vigoureusement sa défense, assurant que son ami n'avait nullement renoncé à servir l'Église.

Nicole se remit en effet à écrire, mais aucune œuvre d'importance ne vit le jour à Chartres. Ayant fait imprimer en 1679 son *Traité de l'oraison*, il était encore très occupé de ce sujet. Un abbé de ses amis l'invita à dénoncer les extravagances de deux dévotes, dont l'une n'était pas sans rapports avec le quiétisme. C'est la réalité chartraine qui inspira deux autres écrits, ou séries d'écrits, demeurés d'ailleurs manuscrits de son vivant. Un procès qu'il eut à soutenir conjointement avec ses deux sœurs le conduisit à rédiger plusieurs pièces d'où dérivèrent deux « essais de morale », *Le Procès injuste* et *Des arbitrages*, insérés dans le tome VI, publié posthume en 1714. Curieux de tout, il fit une étude, destinée à son ami le médecin Dodart, sur des sources d'eau minérale proches de la ville de Chartres. Nous voilà bien loin du jansénisme.

Pourtant, une année à peine s'était écoulée que la présence de Nicole dans la ville, malgré son *incognito*, fut connue. Quelques récits malveillants coururent sur son compte et il put s'apercevoir que l'épithète de janséniste lui collait à la peau. L'évêque, M. de Neufville de Villeroy, lui fit comprendre qu'il était indésirable. Il alla de refuge en refuge : chez M^{me} de La Houssaye, non loin de Chartres, avec le dessein, toujours présent à son esprit, de lui faire établir une école de filles; puis à l'abbaye d'Aubigny, sur la route de Bourges, liée à l'histoire de Port-Royal ; enfin, à Corbeville, près de Port-Royal des Champs, dans la famille de Sainte-Marthe. Il attendait de pouvoir rentrer à Chartres lorsque, en mai 1683, son ami M. Robert, à force de sollicitations auprès de l'archevêque, obtint pour lui la liberté de revenir à Paris. Il s'y rendit dès la fin du mois. De nouveau les calomnies ne l'épargnèrent pas, mais il ne fut plus inquiété.

Il occupa plusieurs logis successifs, dont le dernier, où il se retira en 1697, fut le plus durable : il était situé sur la paroisse Saint-Médard, derrière l'hôpital de la Pitié, dans une maison appartenant aux religieuses de la Crèche. Même dans cette dernière demeure, la plus éloignée, il recevait de nombreuses visites, montrant que ses anciens amis lui étaient revenus. Parmi eux, beaucoup d'illustres :

le comte de Tréville, Boileau et Racine, les « pascalins » Goibaud du Bois et Filleau de La Chaise, l'abbé Renaudot, les frères Santeul, le très fidèle ami de Port-Royal Le Tourneux. Parleur inlassable, puisant dans sa mémoire d'innombrables anecdotes savoureuses et significatives, jetant sur son passé et sur ceux qu'il avait connus un regard plein d'humour, il provoquait ses visiteurs à conserver par écrit ce qu'ils avaient appris de sa bouche. Beaucoup de ces souvenirs sont venus jusqu'à nous : ils comptent parmi les documents les plus sûrs qui soient.

Ses derniers ouvrages s'inscrivent le plus souvent dans des courants qu'il avait déjà explorés, mais apportent aussi quelques nouveautés. La controverse antiprotestante fut illustrée, en 1684, par un ouvrage dirigé contre le ministre Claude, *Les Prétendus Réformés convaincus de schisme*, puis, en 1687, par le livre *De l'unité de l'Église*, qui visait plus directement le pasteur Jurieu. Il y montrait son allégeance à la fameuse déclaration du clergé de 1682, trait, parmi d'autres, qui le rapproche de Bossuet. Celui-ci n'hésita donc pas à lui demander d'employer sa plume dans la querelle du quietisme. Pour apprécier exactement son hostilité à une certaine mystique, il est bon de rappeler son rôle dans la publication des *Traités de piété* d'un des plus mystiques parmi les écrivains de Port-Royal, le médecin et solitaire Jean Hamon. Il en avait donné un premier volume, préfacé par lui-même, en 1675, et un autre en 1679. Trois volumes suivirent encore de 1684 à 1689. Il participa aux discussions que le grand Arnauld eut avec Malebranche. La liste n'est pas achevée, mais en la complétant, nous ne ferions apparaître aucun ouvrage relatif aux querelles jansénistes — à l'exception de notes demeurées manuscrites, qui exigent une étude spéciale.

Souffrant à la fin de sa vie d'infirmités qui l'empêchèrent d'écrire, il mourut un an après Arnauld, le 16 novembre 1695, assisté de M. Marcel, auquel il avait accordé toute sa confiance lors de l'épreuve décisive qu'il avait vécue à Bruxelles en juillet 1679. En 1691, il avait rédigé son testament, nommant comme exécuteur l'abbé de Beaubrun, qui composa sa *Vie*, en même temps que de précieux *Mémoires*. Ce grand ami de Port-Royal eut sans doute pour mission de constituer la fameuse *boîte à Perrette*, point de départ du fonds qui devait servir à la poursuite de l'œuvre à laquelle il s'était, en définitive, fidèlement consacré. A ses obsèques assistait certainement M^{lle} Gallier, appelée plus souvent M^{lle} de Joncoux, l'une de ses amies les plus dévouées. C'est elle, on le sait, qui donna, en 1699, une édition des *Provinciales* comportant, outre le texte de Pascal, la

traduction des notes et commentaires de Wendrock, édition souvent réimprimée au XVIII^e siècle. C'est elle aussi qui, lors de la destruction de Port-Royal des Champs, se fit remettre une grande partie des manuscrits conservés au monastère, sauvant ainsi une énorme documentation et des écrits de grande qualité. On voit toute la mesure dans laquelle, directement ou indirectement, la survie de Port-Royal a dépendu de Nicole.

V — LE COMPROMIS DE LA « GRÂCE GÉNÉRALE »

Il serait cependant inexact et, au fond, peu vraisemblable de limiter les causes du différend entre Arnauld et Nicole à la simple opposition de deux attitudes, de deux caractères, voire de deux vocations. Plus profondément, il y avait entre eux un désaccord doctrinal. N'est-ce pas sur ce terrain-là surtout que l'on peut saisir un Nicole hésitant devant le pur augustinisme ; et, plus que jamais, janséniste malgré lui ?

Si cette question ne nous a paru devoir être envisagée qu'après la mort de Nicole, c'est d'abord parce qu'elle dépasse le cadre biographique et mène à des considérations d'ensemble préparant plus directement une conclusion synthétique ; c'est aussi parce qu'elle ne donna lieu à aucun écrit public et que seuls des cercles restreints en eurent connaissance. Arnauld et Nicole, pour leur part, avaient tout intérêt à garder le secret sur un désaccord qui touchait au cœur de la querelle janséniste. C'est seulement en 1715 que fut imprimé le *Traité de la grâce générale* de Nicole, en deux volumes, qu'accompagna, également en deux volumes et sous la même date, le *Recueil des traités de M. Arnauld sur la grâce générale*. Le caractère technique et la structure complexe de ces ouvrages les ont fait un peu négliger par la critique. Ils ne conduisent pas moins à l'essentiel.

L'un des intérêts du *Traité de la grâce générale* est sa double présentation, tantôt chronologique, tantôt dogmatique. Sur le premier point, l'auteur affirme, avec peut-être un peu trop d'insistance, la continuité de ses positions sur le problème de la grâce. Longtemps demeuré sous-jacent, tenu pour se réduire à une question de langage, celui des Pères ayant toute la faveur d'Arnauld, suivi par la plus grande partie de Port-Royal, celui de la scolastique étant jugé plus opportun par Nicole, le désaccord entre les deux théologiens n'avait pas eu lieu d'apparaître dans les écrits qu'ils rédigeaient de concert. Il n'aurait pas moins été en germe dès les origines de leur

collaboration, en 1656. C'est ce que Nicole affirme expressément, déclarant même s'être rencontré alors avec Pascal sur la nécessité d'exposer la doctrine augustinienne d'une manière moins rude et plus conforme à l'esprit du temps. En fait, si Pascal avait bien eu l'intention d'écrire selon ces vues, c'était sans rien concéder sur le fond de la pensée de saint Augustin. Dans ses *Écrits sur la grâce*, il use à son tour d'un autre langage, que l'on pourrait qualifier de moderne. De même, plus nettement encore, dans *Les Provinciales*. Or lorsque Nicole a traduit les *petites lettres* en latin, en les accompagnant de commentaires et de pièces annexes, dans un volume qui parut en 1658 sous le pseudonyme de Wendrock, il fit suivre la dix-huitième lettre, où était affirmée la possibilité de concilier jansénisme et thomisme, d'un dialogue explicatif qu'il imaginait entre lui-même et un moliniste, et qui allait dans le même sens. Nouveau signe, d'après ses déclarations ultérieures, de son penchant pour une grâce analogue à celle des thomistes. Selon les mêmes déclarations, son attitude aurait été adoptée aussi par le jeune théologien Claude Girard, dont il partageait la demeure en 1660. Mais, en ces diverses circonstances, il s'agissait simplement pour Nicole de plaider en faveur de la grâce efficace augustinienne, celle qui produit infailliblement l'acte, en montrant qu'elle ne détruit pas la liberté, c'est-à-dire le pouvoir d'agir autrement, alors que les molinistes excluaient toute grâce efficace, croyant ne pouvoir préserver la liberté par un autre moyen. L'idée de grâce générale n'apparaîtra que beaucoup plus tard.

On trouve l'expression pour la première fois dans un écrit privé composé en 1674, au cœur de la paix de l'Église. Il était destiné au comte de Tréville, qui, bon connaisseur des Pères grecs et ne trouvant chez eux aucune théorie explicite de la grâce efficace, demanda son sentiment au théologien son ami. Il s'ensuivit un exposé bref, mais très cohérent, d'un nouveau système de la grâce. Les idées en furent reprises, avec prudence, en 1678, au tome IV des *Essais de morale*, puis, plus précisément, dans un *Abrégé de Théologie* composé en 1679, sans doute pendant le séjour à Beauvais, demeuré manuscrit, mais dont les pages relatives au problème de la grâce furent reprises dans des *Instructions théologiques et morales sur le Symbole* publiées seulement posthumes, en 1706. De cet ensemble se dégagent quelques idées maîtresses.

La difficulté qui fournit à Nicole le point de départ de sa réflexion est celle de savoir si la bonté et la miséricorde de Dieu s'exercent effectivement à l'égard des réprouvés. Une réponse positive exige que la possibilité du salut soit offerte à tous les hommes. Au lieu

de s'en tenir aux volontés particulières de Dieu sur chaque homme, donnant à l'un la grâce du salut et en privant l'autre — ce qui constitue le strict augustinisme —, le théologien invite à considérer l'attitude de Dieu à l'égard de toute l'humanité. C'est alors qu'il introduit l'idée d'une grâce générale destinée à tous les hommes, qui leur confère le pouvoir *physique* de faire le bien. Mais ce pouvoir, qui se traduit psychologiquement par de bonnes pensées et de saints désirs, ne devient acte que si la volonté est entraînée dans le même mouvement. Or c'est un fait qu'elle ne l'est pas, de même que le pouvoir de s'arracher les yeux ne se réduit jamais en acte chez l'homme sain. C'est donc une attitude coupable de la volonté, séduite par la concupiscence, qui détermine la réprobation. Pour surmonter l'effet irrésistible de la concupiscence, il faut que Dieu accorde une autre grâce, réservée aux seuls élus, qui change la volonté et lui fait désirer infailliblement le bien.

Il est clair que la position de Nicole est très proche de celle des thomistes, du moins des nouveaux thomistes de l'école de Bañez et d'Alvarez. La distinction de deux grâces à effet différent est significative ; et la grâce générale de Nicole est très proche de la grâce suffisante des thomistes, étant entendu que cette suffisance, chez lui, est réelle, puisqu'elle donne un véritable pouvoir. Quant à la grâce efficace, elle n'est pas intrinsèquement différente chez les jansénistes, chez les thomistes et chez Nicole.

En composant ces écrits, le théologien avait-il trahi l'augustinisme ? Du moins prétend-il n'avoir reçu que des approbations des rares personnes auxquelles il en fit confiance. De plus, il s'en serait si bien désintéressé qu'il les aurait laissés à Chartres à la fin de son séjour de 1680. Mais, en 1689, une copie en tomba entre les mains d'Arnauld. Une véritable dispute s'ensuivit, qui fit beaucoup de bruit. Chacune des positions opposées trouva des défenseurs, et de nombreux écrits circulèrent. Nicole dut bien se reprocher de s'être attiré cet orage en essayant une voie de conciliation.

Pour mettre en valeur l'essentiel des critiques qui lui furent adressées, il faut principalement s'arrêter à l'*Écrit géométrique* composé par Arnauld en 1689. Titre révélateur : si Nicole essayait de rationaliser l'augustinisme à partir du thomisme, Arnauld faisait de même en s'inspirant du cartésianisme. Il présentait donc une série de propositions, de lemmes, de démonstrations, désirant faire preuve de la même rigueur qu'un géomètre.

La critique portait évidemment surtout sur le point faible du système de Nicole : l'idée même d'une grâce générale conçue comme

donnant un pouvoir physique rendu inopérant par une impuissance morale, celle de la volonté. Ce pouvoir impliquant une certaine connaissance du bien et un certain attrait pour lui, l'expérience montre que ces conditions ne sont pas remplies chez tous les hommes, que le bon et le mauvais se mêlent dans leurs tendances spontanées, et que la lumière manque pour les distinguer. Plus profondément, l'augustinisme d'Arnauld ne lui permettait pas d'admettre une grâce de simple pouvoir. Il existe, pour lui, un pouvoir antécédent à la grâce, qui résulte du libre arbitre et appartient à la nature, sans renfermer en lui-même de quoi produire aucun acte bon. Le propre de la grâce est de changer l'orientation du vouloir, en le détournant des créatures pour le porter vers Dieu et en donnant à l'homme, en conséquence, le vrai pouvoir de faire le bien. Une grâce suffisante ne saurait exister qu'au titre de grâce « excitante », selon le mot de saint Thomas, produisant un commencement de bonne volonté sans atteindre jusqu'à l'acte: ce serait un début de grâce efficace.

Nicole comprit la force de ces arguments. Il ne se défendit pas moins avec énergie, habileté et abondance. Au sujet des bonnes pensées que ferait naître la grâce de pouvoir, il déclara qu'elles pouvaient fort bien demeurer confuses, au stade d'« idées imperceptibles », et que la réflexion avait à les purifier. Sur la critique du pouvoir physique, il resta plus vague, ironisant sur la distinction des deux pouvoirs, antécédent et conséquent. Il reprit tous ces sujets en adressant, en 1691, plusieurs longues lettres au P. Quesnel, qui, avec passion, secondait Arnauld dans cette dispute. Dans la dernière, il montre moins d'assurance à se défendre et prononce, non sans humour, un adieu solennel à toutes ces idées qui l'avaient occupé, aussi bien celles de ses adversaires que les siennes propres. Sans abandonner son système, il éprouvait sans doute le besoin de le remettre sur le métier.

L'adieu ne pouvait pas être définitif; il ne le fut pas. En 1692 ou 1693, une autre lettre fut envoyée au P. Quesnel. Son extrême intérêt tient à ce que Nicole y délaisse tout exposé théorique pour découvrir le fond de son âme, pour s'expliquer, avec beaucoup de fermeté et de franchise, sur les sentiments qui l'ont animé tout au long du débat sur la grâce générale, et même, bien antérieurement, dans sa participation aux controverses jansénistes. Quelques idées majeures se dégagent.

La première est l'amour de la paix et la haine des divisions. C'est la leçon qu'il a tirée de sa participation aux querelles jansénistes et de la vue de tous les malheurs qu'elles ont entraînés, dans lesquels ont été enveloppés beaucoup des meilleurs esprits du temps.

Aussi bien son souci n'est-il pas de chercher la vérité par la spéculation, mais de la trouver toute formée dans l'Église et de rendre impossible toute accusation d'erreur et d'hérésie. De là découle une certaine conduite pratique.

Elle se fonde sur la constatation que l'Église tient pour autorisées toutes les doctrines qui ont été professées en son sein pendant une longue durée, surtout si elles ont l'appui d'ordres religieux. Seul le molinisme a fait exception. Or il se trouve que l'une des doctrines les plus constamment soutenues et les plus fortement appuyées est le thomisme. C'est donc sur ce modèle qu'il convient de se régler. Toutes les contestations auxquelles le jansénisme a donné lieu, notamment au sujet des cinq propositions, peuvent se résoudre par réduction au langage thomiste. Toute autre difficulté susceptible de survenir doit être résolue de la même façon. Une doctrine telle que le thomisme, assez souple pour avoir beaucoup évolué depuis l'époque de son fondateur se prêtait à cette adaptation.

En se rangeant à cette loi, Nicole n'avait sans doute pas le sentiment de s'écarter gravement de l'augustinisme ; mais seulement d'en atténuer les positions les plus dures. Les faiblesses de son attitude toute pratique, et l'insuffisance de ses arguments ne pouvaient lui échapper. Mais il avait retrouvé la tranquillité de l'âme. Il ne s'était brouillé avec personne, notamment pas avec Arnauld ; il était entouré de nombreux amis et entretenait les liens les plus étroits avec Port-Royal. Jamais il ne s'était plus clairement révélé janséniste malgré lui ; il apparaissait cependant, et de son plein gré, comme l'une des figures irremplaçables du mouvement.

*

* *

Quelles étaient donc les forces qui, en Nicole, le poussaient vers Port-Royal et le détournait du jansénisme ? Elles ont varié selon les époques, à la fois en nature et en intensité. Seule la première a joué dans des débuts qui furent paisibles et modestes. Le Chartrain dont la famille était déjà implantée à Port-Royal y fut accueilli adolescent, et, sans doute, choyé. L'étudiant en théologie de la Sorbonne s'attacha surtout à celui de ses maîtres qui professait l'augustinisme ; il apprit aussi à connaître le thomisme, mais répudia toute manifestation du molinisme, fût-elle aussi indirecte que chez M. Le Moine. Dans son entourage, les amis du monastère l'emportent, et même ceux de Saint-Cyran. Sa première formation

d'humaniste lui fait accepter avec empressement, tout jeune homme, les fonctions de maître aux petites écoles, qui lui convenaient parfaitement. Sa culture et ses qualités d'esprit attirent sur lui l'attention d'Arnauld, qui le prend comme collaborateur dans sa lutte pour la défense de Jansénius et pour celle de Port-Royal persécuté. Tâche accueillie sans doute d'abord avec faveur, mais qui ne tarda pas à se révéler bien lourde. L'emprise d'un aîné exigeant, le climat de violente polémique, les menaces de poursuites, l'obligation de vivre caché lui pesaient terriblement et mirent peu à peu en action la seconde force, dont il se garda de faire paraître l'effet au dehors. Une satisfaction dans cet état de relatif malaise: la rencontre de Pascal, modèle plus séduisant qu'Arnauld, mais non moins intimidant ; *Les Provinciales*, la traduction latine accompagnée de commentaires où, selon toute apparence, il put manifester librement sa personnalité, et commencer à faire valoir son penchant pour le thomisme. Les grandes crises traversées par Port-Royal, en 1661-1662, en 1664-1665, le trouvent fidèle à son poste, aux côtés d'Arnauld. Mais ces nouveaux malheurs fortifient son aversion pour une expression trop dure de l'augustinisme, peu acceptable dans l'Église du temps. En 1668, la paix de l'Église le délivre partiellement de la tutelle d'Arnauld et lui donne l'occasion de définir, dans un écrit confidentiel, sa théorie de la grâce générale. Désormais plus assuré de ses positions, il affronte, par la rupture de la paix de l'Église, en 1679, la grande épreuve de sa vie. Mais une fois surmontée l'angoisse qui l'a fait fuir vers Bruxelles, il n'hésite plus guère sur la conduite à tenir: refus d'accompagner Arnauld qui veut s'exiler en Hollande pour y poursuivre la lutte; lettre à l'archevêque de Paris pour faire acte de soumission. Revenu en France, d'abord à Chartres, puis à Paris, il se livre à des tâches plus iréniques. Il fallut qu'Arnauld eût connaissance, en 1689, par des copies, de ses écrits sur la grâce générale pour qu'une nouvelle querelle se produisît, qui laissa chacun sur ses positions. Autre polémique, à la fin de sa vie : celle qu'il engagea contre le quiétisme, aux côtés de Bossuet. L'esprit un peu étroitement rationnel dont il y faisait preuve l'écartait du premier Port-Royal, celui de Saint-Cyran et de la Mère Agnès, dont l'héritier était alors dom Gerberon; mais elles le tenaient très proche du second Port-Royal, celui sur lequel avait régné la Mère Angélique de Saint-Jean. L'évolution de Nicole épouse, avec de multiples sinuosités, la marche de son temps vers un rationalisme qui prend chez lui la forme du thomisme, du classicisme théologique, de la méfiance à l'endroit des spiritualités hors du commun, mais aussi de l'analyse psycho-



Pierre Nicole, burin de C. Vermeulen d'après le portrait peint par Élisabeth Chéron à l'insu du modèle (Paris, B.N.F., Estampes – Cliché B.N.F.)

logique précise et sans complaisance, enfin de la sobriété, de la brièveté, de la transparence dans le style.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

NICOLE. Trad. latine des *Provinciales* sous le pseudonyme de Wendorf, Cologne, 1658 ; *Epigrammatum delectus*, Paris, 1659 ; *De l'éducation d'un prince*, Paris, 1670 ; *Essais de morale*, t. I-IV, Paris, 1672-1678, et éd. Laurent Thirouin, à paraître ; *Traité de l'oraison*, Paris, 1679 ; *Lettres*, 1702, 1714, 1718 ; *Traité de la grâce générale*, s.l., 1715, 2 vol. ; *Apologie*, Amsterdam, 1734.

[GOUJET], *La Vie de M. Nicole et l'histoire de ses ouvrages*, Luxembourg, 1732.

Bernard CHÉDOZEAU, « Les années de jeunesse de Nicole et son entrée à Port-Royal », *XVII^e siècle*, 1973, n° 101, p. 51-69.

ARNAULD, *Œuvres*, Paris-Lausanne, 1775-1783, 43 vol.

PASCAL, *Œuvres complètes*, éd. J. MESNARD, t. I-IV, Paris, 1964-1992.

SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, 3^e éd., Paris, 1867, 7 vol.

Frédéric DELFORGE, *Les Petites Écoles de Port-Royal*, Paris, 1985.

Jean LESAULNIER, *Port-Royal insolite*, Paris, 1992.